



## PAIEMENT À BORD, À L'AIDE DE LA CARTE MAGNÉTIQUE CROISIÈRES DE FRANCE

Afin de rendre plus agréable votre croisière, vous pouvez utiliser la Carte Magnétique Croisières de France, pour tous vos paiements à bord (consommations de la Carte Degustation, achats dans Les Boutiques FR, soins au Spa Bien Etre et Beauté, Galerie de Photos, Excursions, Service de Blanchisserie etc.) Cela vous permet d'éviter de manipuler de l'argent ou votre carte de crédit à bord.

Pour pouvoir utiliser cette carte, vous devrez préalablement ouvrir votre compte de crédit à bord, avec votre carte de crédit ou en espèces.

### Comment ouvrir son compte de crédit à bord:

Si vous désirez ouvrir un compte en chargeant votre carte de crédit, vous devez simplement remplir ce formulaire et le remettre à la personne qui procédera à votre embarquement. Votre Crédit à Bord sera alors ouvert. Le matin du débarquement une facture détaillée vous sera remise dans votre chambre et le montant sera prélevé directement sur votre carte de crédit. Si vous désirez régler votre facture en espèces, veuillez s'il vous plait en aviser la réception la veille au soir.

Si vous optez pour un dépôt en liquide, vous devrez déposer la somme minimum de € 200 par personne à la réception, ce dépôt devant couvrir les dépenses faites durant la croisière, nous vous aviserons dès qu'il vous sera nécessaire d'actualiser le dépôt. Lors de votre dernière soirée à bord une facture détaillée vous sera remise, et nous procéderons à la régularisation de votre compte, en remboursant ou en vous facturant la différence correspondant le matin du débarquement.

Veillez s'il vous plait conserver les reçus de vos consommations prestigieuses et achats à Bord.

### Informations sur le titulaire de la carte magnétique Croisières de France et sur les personnes autorisées à l'utiliser:

_____	_____	_____	_____
Nom de famille	Prénom	Date d'embarquement	Cabine
_____	_____	_____	_____
Adresse	Ville et Code Postal	Pays	Téléphone
_____	_____		
E-mail	Téléphone portable en cas d'urgence		

J'ouvre mon compte en: ESPÈCES  VISA  MASTER CARD  AMERICAN EXPRESS

Numéro de la carte de Crédit (Les quatre derniers numéros de la carte): \_\_\_\_\_ Expiration: \_\_\_\_\_

### Personnes autorisées sur mon compte:

1. Nom de famille \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_  
2. Nom de famille \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_  
3. Nom de famille \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Le titulaire de la carte de crédit accepte de régler toutes les dépenses effectuées par chacune des personnes antérieurement indiquées.

Le titulaire de la carte de crédit accepte le règlement de ses frais durant son voyage ainsi de ceux qui pourrait être en attente d'être réglés pendant le débarquement. Les chèques personnels ne sont pas acceptés.

Votre Carte Magnétique Croisières de France vous servira également de pièce d'identité lors de chaque escale. Assurez vous d'emporter avec vous cette carte à chaque fois que vous sortez du bateau. Elle vous sera demandée à chaque embarquement et débarquement durant votre croisière. Si vous perdez votre carte, veuillez s'il vous plait le signaler immédiatement à la réception afin de procéder à son annulation puis à l'émission d'une nouvelle carte.

Signature du titulaire \_\_\_\_\_

Les destinataires des données sont les sociétés CDF CROISIÈRES DE France SAS et PULLMANTUR CRUISES SL. Le responsable du fichier est la société CDF CROISIÈRES DE FRANCE SAS, au capital social de 37.000€, dont le siège social est situé au 8 Rue du Dahomey à Paris (75011) immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 499 436 970. Le responsable de la mise en œuvre du traitement est la société de droit espagnol PULLMANTUR CRUISES SL, société à responsabilité limitée de droit espagnol, dont le siège est à Madrid en Espagne - Calle Mahonia n°2 Edificio Portico Planta 6, immatriculée au registre du commerce de Madrid sous le numéro d'identification fiscale B84581701.

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service clientèle de la société PULLMANTUR CRUISES SL en envoyant un courrier à l'adresse suivante: comunicaciones@pullmantur.es. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous êtes susceptibles de recevoir des offres commerciales de notre société, si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre.

Si vous souhaitez recevoir des propositions commerciales de nos partenaires, y compris par voie électronique, veuillez cocher la case ci-contre.



## PAIEMENT À BORD, À L'AIDE DE LA CARTE MAGNÉTIQUE CROISIÈRES DE FRANCE

Afin de rendre plus agréable votre croisière, vous pouvez utiliser la Carte Magnétique Croisières de France, pour tous vos paiements à bord (consommations de la Carte Degustation, achats dans Les Boutiques FR, soins au Spa Bien Etre et Beauté, Galerie de Photos, Excursions, Service de Blanchisserie etc.) Cela vous permet d'éviter de manipuler de l'argent ou votre carte de crédit à bord.

Pour pouvoir utiliser cette carte, vous devrez préalablement ouvrir votre compte de crédit à bord, avec votre carte de crédit ou en espèces.

### Comment ouvrir son compte de crédit à bord:

Si vous désirez ouvrir un compte en chargeant votre carte de crédit, vous devez simplement remplir ce formulaire et le remettre à la personne qui procédera à votre embarquement. Votre Crédit à Bord sera alors ouvert. Le matin du débarquement une facture détaillée vous sera remise dans votre chambre et le montant sera prélevé directement sur votre carte de crédit. Si vous désirez régler votre facture en espèces, veuillez s'il vous plait en aviser la réception la veille au soir.

Si vous optez pour un dépôt en liquide, vous devrez déposer la somme minimum de € 200 par personne à la réception, ce dépôt devant couvrir les dépenses faites durant la croisière, nous vous aviserons dès qu'il vous sera nécessaire d'actualiser le dépôt. Lors de votre dernière soirée à bord une facture détaillée vous sera remise, et nous procéderons à la régularisation de votre compte, en remboursant ou en vous facturant la différence correspondant le matin du débarquement.

Veuillez s'il vous plait conserver les reçus de vos consommations prestigieuses et achats à Bord.

### Informations sur le titulaire de la carte magnétique Croisières de France et sur les personnes autorisées à l'utiliser:

_____	_____	_____	_____
Nom de famille	Prénom	Date d'embarquement	Cabine
_____	_____	_____	_____
Adresse	Ville et Code Postal	Pays	Téléphone
_____	_____		
E-mail	Téléphone portable en cas d'urgence		

J'ouvre mon compte en: ESPÈCES  VISA  MASTER CARD  AMERICAN EXPRESS

Numéro de la carte de Crédit (Les quatre derniers numéros de la carte): \_\_\_\_\_ Expiration: \_\_\_\_\_

### Personnes autorisées sur mon compte:

1. Nom de famille \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_  
2. Nom de famille \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_  
3. Nom de famille \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Le titulaire de la carte de crédit accepte de régler toutes les dépenses effectuées par chacune des personnes antérieurement indiquées.

Le titulaire de la carte de crédit accepte le règlement de ses frais durant son voyage ainsi de ceux qui pourrait être en attente d'être réglés pendant le débarquement. Les chèques personnels ne sont pas acceptés.

Votre Carte Magnétique Croisières de France vous servira également de pièce d'identité lors de chaque escale.

Assurez vous d'emporter avec vous cette carte à chaque fois que vous sortez du bateau. Elle vous sera demandée à chaque embarquement et débarquement durant votre croisière. Si vous perdez votre carte, veuillez s'il vous plait le signaler immédiatement à la réception afin de procéder à son annulation puis à l'émission d'une nouvelle carte.

Signature du titulaire \_\_\_\_\_

Les destinataires des données sont les sociétés CDF CROISIÈRES DE France SAS et PULLMANTUR CRUISES SL. Le responsable du fichier est la société CDF CROISIÈRES DE FRANCE SAS, au capital social de 37.000€, dont le siège social est situé au 8 Rue du Dahomey à Paris (75011) immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 499 436 970. Le responsable de la mise en œuvre du traitement est la société de droit espagnol PULLMANTUR CRUISES SL, société à responsabilité limitée de droit espagnol, dont le siège est à Madrid en Espagne - Calle Mahonia n°2 Edificio Portico Planta 6, immatriculée au registre du commerce de Madrid sous le numéro d'identification fiscale B84581701.

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service clientèle de la société PULLMANTUR CRUISES SL en envoyant un courrier à l'adresse suivante: comunicaciones@pullmantur.es. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous êtes susceptibles de recevoir des offres commerciales de notre société, si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre.

Si vous souhaitez recevoir des propositions commerciales de nos partenaires, y compris par voie électronique, veuillez cocher la case ci-contre.

# CONDITIONS D'EMBARQUEMENT

Le contrat de l'organisateur CDF Croisières de France SAS., émis par son représentant détaillant, agence de voyage dont le nom et le cachet sont mentionnés sur celui-ci comme agence émettrice, ainsi que sur le programme/dépliant sur lequel figurent l'itinéraire et les services inclus dans la croisière, de même que les Conditions Générales, constituent le contrat de voyage entre le transporteur, CDF et le passager. Ce billet est uniquement valable pour la ou les personnes au nom desquelles il a été émis et n'est transférable que sur accord du transporteur/CDF.

## ACCEPTATION À L'EMBARQUEMENT

Le passager déclare être en possession d'une carte d'identité, passeport, visas et autorisations requises pour voyager dans les pays inclus dans la croisière, ainsi que les autorisations parentales pour les mineurs ne voyageant pas accompagnés de leurs parents ou tuteurs.

Le passager sera d'autre part responsable et devra indemniser le transporteur, le navire et/ou le capitaine pour toute sanction ou pénalisation pouvant concerner le navire et/ou le transporteur, imposée par des autorités administratives, découlant du non respect ou du manquement aux exigences locales concernant l'immigration, les droits de douanes ou les impôts indirects ou toute autre réglementation administrative enfreinte.

Toute taxe ou impôt incombant aux passagers, qui doivent - de par leur nationalité - être munis de visas ou de permis d'entrée, de transit ou de séjour, devra être payée directement.

Le transporteur se réserve le droit de refuser l'embarquement aux personnes ne possédant pas la documentation nécessaire ou pouvant, de par leur nationalité, être refusées aux ports de débarquement.

En cas de refus d'entrée ou de transit à un passager, par les autorités portuaires dans les ports des pays visités, le transporteur et l'organisateur n'accepteront aucun type de responsabilité et ne seront donc obligés à effectuer aucun type de remboursement ou d'indemnisation aux passagers concernés.

Le transporteur se réserve le droit de refuser l'embarquement aux personnes pouvant, au critère du personnel médical de bord, souffrir de maladies contagieuses, ou, pour d'autres raisons physiques ou mentales, se mettre elles-mêmes en danger ou mettre en danger d'autres personnes.

Nous informons les personnes handicapées ou à mobilité réduite, que, conformément à l'article 8.4 du règlement 1177/2010, lorsque cela est strictement nécessaire et dans les conditions suivantes: (i) pour se conformer aux exigences de sécurité établies par la loi / les autorités compétentes, ou (ii) si la conception du navire ou les infrastructures portuaires et des équipements, y compris les terminaux portuaires, rendent impossible à réaliser en toute sécurité ou faisable le chargement, le déchargement ou le transport de la personne en question; Pour des raisons de sécurité et de confort des passagers, le transporteur peut exiger que ces personnes soient accompagnées et qu'elle partagent la même cabine qu'un adulte non handicapé. Ces dites personnes adultes, seront transportées gratuitement sur les services aux passagers exclusivement pour une croisière.

Le bateau n'étant pas équipé pour l'assistance en cas de grossesses et naissances, l'embarquement aux passagères de plus de 24 semaines de grossesse (à la date de fin de la croisière) ne sera pas autorisé.

Le passager ne sera autorisé à emmener à bord ni liqueurs, ni des boissons alcoolisées sans autorisation préalable du transporteur.

Pour des raisons de sécurité, il n'est pas autorisé d'emmener à bord des armes à feu, des substances explosives ni des produits de nature dangereuse.

Ne sont pas permis à bord les animaux domestiques ou d'autre type, sauf les animaux de service accompagnant les passagers handicapés devant pour cela avoir informé et reçu l'autorisation du transporteur.

Le passager ou les parents ou tuteurs dans le cas des mineurs, assument la responsabilité et s'engagent à rembourser au transporteur les dommages causés directement ou indirectement, en partie ou en totalité, au navire, à son matériel ou équipement ainsi qu'à tout autre bien lui appartenant par action ou omission du passager impliquant sa faute ou négligence. Le passager devra, de plus, indemniser le propriétaire du navire ainsi que chacun de ses agents et employés, par rapport aux responsabilités devant être assumées par le transporteur, le navire ou ses agents et employés auprès de personnes, entreprises ou gouvernement pour toute lésion personnelle, dégat, décès ou dommage à la propriété causé directement ou indirectement, en partie ou en totalité, par action ou omission fautive ou négligente du passager.

## BAGAGES

Le passager pourra embarquer gratuitement 30 kilos de bagages. Les excédents seront facturés au prix des bagages en vigueur, sans pour cela exclure le droit du transporteur à limiter le poids du surplus de bagage. La valeur totale des bagages du passager relative au titre de transport, de bagages et de séjour, contenu et effets personnels, est limitée en ce qui concerne la responsabilité du transporteur, aux montants prévus dans le résumé du règlement 392/2009 qui comprend les limites de responsabilité en cas de perte ou d'avarie des bagages.

Nous vous recommandons de fermer à clé tous vos bagages lorsqu'ils ne sont pas en votre possession. Nous vous prions de ne pas laisser d'argent ou d'objets de valeur dans vos bagages et vous recommandons de les garder avec vous lors du débarquement.

Le transporteur n'acceptera aucune responsabilité par rapport à la perte ou les dommages concernant l'argent, les effets négociables, l'or, l'argent, les bijoux, les objets de décoration, les oeuvres d'art et autres objets de valeur sauf si ces objets ont été remis au transporteur et qu'il en a accepté la garde; il sera dans ce cas responsable à hauteur de la limite prévue indiqué dans le résumé du règlement 392/2009 qui comprend les limites de responsabilité pour les pertes et dommages causés aux bagages.

Le transporteur sera responsable, dans les limites établies par la réglementation en vigueur détaillées dans le résumé du règlement 392/2009 qui comprend les limites de responsabilité en cas de perte et de détérioration des bagages pendant le temps imparti à bord ou pendant les opérations d'embarquement et de débarquement de ces derniers. C'est à dire à tout moment depuis leur remise par le passager au port d'embarquement et jusqu'à ce qu'ils soient rendus au passager au port final de la croisière, si le prix de ce transport est compris dans celui du billet du passager ou si l'embarcation utilisée pour a été mise à la disposition du passager par le transporteur. De même, le transporteur sera responsable des bagages de cabine dans les limites décrites dans le résumé des règlements mentionnés, lorsque le passager est dans un terminal maritime ou de la gare ou station d'accueil ou l'installation portuaire, si le transporteur, ses employés ou agents ont pris en charge ces bagages et ne l'ont pas remis au passager.

En ce qui concerne les bagages qui ne sont pas en cabine, le transporteur est responsable de ceci durant la période entre le moment où le transporteur, et ses employés ou agents ont pris le relais au sol ou à bord et au moment où ils le retournent au passager. Tout cela dans les limites fixées par la réglementation en vigueur énoncées dans la section récapitulative du règlement 392/2009 qui comprend les limites de responsabilité en cas de perte ou détérioration des bagages.

En cas de détection par le passager d'un dommage causé aux bagages lors des opérations d'embarquement ou de débarquement, celui-ci devra immédiatement en informer le transporteur par écrit. Après un délai de 15 jours à partir de la date du débarquement, il sera considéré sauf preuve contraire, que les bagages ont été reçus en bon état.

## MALADIE ET ACCIDENTS

Le transporteur ne sera en aucun cas responsable d'accidents se produisant hors du navire.

En cas d'assistance médicale à bord, le patient s'engage au paiement du coût de cette assistance. En cas de besoin de transfert à terre nécessaire pour une assistance urgente le patient s'engage également au paiement des frais correspondants, transport inclus. Ceci indépendamment d'une réclamation postérieure à la compagnie d'assurance et d'assistance en voyage, suivant les couvertures, limites et conditions applicables dans chaque cas.

Tout ceci est sans préjudice avec son antérieure réclamation avec la compagnie d'assurance de voyage, en fonction des couvertures, dans les limites et conditions d'application qui s'appliquent dans chaque cas, sauf dans les cas où les préjudices subis sont directement ou indirectement imputables au transporteur, selon la cause de l'état des installations et / ou de la négligence éventuelle de ses employés.

Le transporteur ne sera pas responsable des lésions et des dommages pouvant se produire à bord du navire lors de la participation à des activités sportives ou d'autre type, incluant à titre simplement indicatif, l'utilisation par les passagers des installations du gymnase, footing, piscine et autres installations et équipement similaires. Par cet acte le passager assume tous les risques, exonère et libère totalement le transporteur de toute réclamation, procès, dommages et intérêts, causes d'action, présentes ou futures, connues, prévues ou imprévues, pouvant découler ou résulter de l'utilisation ou de la tentative d'utilisation par les passagers de ces installations et équipements, excepté dans les cas où les préjudices subis soient directement ou indirectement imputables au transporteur, de par l'état des installations et/ou de la possible intervention négligente de ses employés.

Alors que dans les cas où la blessure n'est pas directement ou indirectement imputable au transporteur, le passager sera seul responsable pour toutes blessures qu'il pourrait subir, ou découlant de l'utilisation ou la tentative d'utilisation de tout ou partie de ces installations et équipements.

En cas de déclaration de quarantaine par des autorités portuaires et si pendant cette quarantaine le passager reste à bord, ce dernier devra supporter directement les coûts. Lui sera alors facturé de façon hebdomadaire, la maintenance, incluant les frais d'embarquement et de débarquement de passagers et/ou de bagages. Sauf en cas de quarantaine produite par des causes imputables au transporteur ou par négligence de ce dernier.

## RESPONSABILITÉ DU TRANSPORTEUR

Le transporteur ne sera en aucun cas responsable des actions ou omissions concernant des services réservés ou réalisés par de tierces personnes ou entreprises, hors du navire.

Ceci même dans le cas où, à la demande des passagers, le personnel du navire ait réalisé les contacts pour la réservation des services devant être réalisés par des personnes ou des entreprises à terre.

Les excursions et visites à terre sont optionnelles et leur coût n'a pas été inclus dans le prix du billet. Leur organisation dépend de prestataires locaux étrangers au Tour Opérateur et au transporteur qui n'admettent aucune responsabilité concernant la modification de leur contenu, excepté le remboursement partiel ou intégral des services ne pouvant être effectués ou leur non réalisation pour des raisons qui ne soient pas imputables aux organisateurs de ces excursions.

Le transporteur n'assume aucune responsabilité et ne sera obligé à rembourser aucun montant versé par un passager qui, quelle qu'en soit la cause, nese trouve pas à bord du navire au moment du départ du port d'embarquement ou de tout autre port d'escale, aux horaires annoncés quotidiennement aussi bien par écrit que par mégaphonie. Le passager devra dans ce cas prendre à sa charge les frais de logement, alimentation, transport ainsi que tout autre frais encouru par le passager pour cette raison.

## DROIT D'IMAGE

Le transporteur se réserve le droit exclusif, devant pour cela disposer de l'autorisation préalable et expresse de l'intéressé, à inclure des reproductions photographiques, sur vidéo ou autres reproductions visuelles, de passagers, de des fins commerciales, publicitaires, de vente ou de nature différente, sans verser de rémunération au passager.

Tous les droits, titularité et intérêts correspondants (incluant tous les droits d'auteur dérivés, suivant la législation de la propriété en vigueur) seront la propriété exclusive du transporteur et ne donneront droit à aucune réclamation de la part des passagers ou de toute autre personne ayant obtenu des passagers ces droits ou intérêts.

CCTV (Closed Circuit Television) - Seha habilité CCTV sur tous les navires afin de protéger la sécurité de nos passagers. Ces images ne seront pas conservées pour une période de temps plus longue que l'obligation légale, pour les besoins de la base de laquelle ont été recueillis. Pour plus d'informations s'il vous plaît contacter CDF.

## PROTECTION DES DONNÉES

Le responsable du fichier, la société CDF CROISIÈRES DE France SAS, au capital social de 37.000€, dont le siège social est situé au 8 Rue du Dahomey à Paris (75011) immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 499 436 970 et le responsable de la mise en œuvre du traitement, la société de droit espagnol PULLMANTUR CRUISES SL, société à responsabilité limitée de droit espagnol, dont le siège est à Madrid en Espagne - Calle Mahonia n°2 Edificio Portico Planta 6, immatriculée au registre du commerce de Madrid sous le numéro d'identification fiscale B84581701 disposent de moyens informatiques afin de gérer, d'administrer, d'exécuter le contrat de voyage ; d'améliorer les services fournis, et de transmettre l'information technique et opérationnelle sur le voyage fourni.

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants :

- La société CDF CROISIÈRES DE France SAS, la société de droit espagnol PULLMANTUR CRUISES SL, la société de droit américain ROYAL CARRIBEAN CRUISES LTD.

- Les fournisseurs de produits et services (compagnies aériennes et compagnies navigantes et organisatrices).

- Les agents portuaires aux fins de contrôle des autorités d'immigration.

La société ROYAL CARRIBEAN CRUISES LTD, société mère des sociétés CDF CROISIÈRES DE France SAS et PULLMANTUR CRUISES SL, a son siège en dehors de l'Union Européenne : aux Etats-Unis. Le département de l'exécution des opérations, le centre d'appel, et le département informatique de cette société auront communication des données suivantes : identification des passagers (nom, prénoms, numéro de pièce d'identité) et détail de votre voyage.

La transmission de ces données aux destinataires situés en dehors de l'Union Européenne est destinée à la gestion et à l'exécution du contrat de voyage.

Les garanties suivantes ont été prises pour s'assurer d'un niveau de protection suffisant des données personnelles : Le transfert de données a été autorisé par la CNIL suivant décision n°DF-2010-091 et est encadré par un contrat sur le transfert international de données signé avec la société ROYAL CARRIBEAN LTD. Les garanties mises en œuvre par le destinataire des données sont les clauses contractuelles élaborées par la Commission Européenne dans le cadre de sa décision n°2004/915/CE du 27 décembre 2004 relatives au transfert de données de responsable de traitement à responsable de traitement.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service clientèle de la société PULLMANTUR CRUISES SL en envoyant un courriel à l'adresse suivante : comunicaciones@pullmantur.es

